**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION D’UNE INDEMNITÉ D’ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ (IAT)**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de ...,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment l’article 88,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l’indemnité d’administration et de technicité,

Vu l’arrêté ministériel fixant les montants de référence de l’indemnité d’administration et de technicité,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante du … relative à l’attribution du régime indemnitaire,

Considérant que la manière de servir de Monsieur *(ou Madame)* … justifie l’attribution de cette indemnité.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Monsieur *(ou Madame)* …, *(grade)* …, bénéficiera à compter du … d’une indemnité d’administration et de technicité correspondant au montant de référence de son grade sur lequel s’applique un coefficient multiplicateur de …

**Article 2 :**

Cette indemnité est versée mensuellement (*trimestriellement, semestriellement ou annuellement*), indexée sur la valeur du point de la fonction publique, et proratisée en fonction du temps de travail.

**Article 3 :**

Cette indemnité est cumulable avec le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

**Article 4 :**

*Le* *Directeur Général des Services (ou la secrétaire de mairie, le Directeur, etc)* et le comptable de la collectivité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 5 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 6**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion de l’Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,